



CONSEIL DE DIRECTION
86^{ème} session
Rome, 16-18 avril 2007

UNIDROIT 2008
C.D. (86) 22
Original: anglais
avril 2008

Rapport de la Session

Point n. 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

1. Le Président a souhaité la bienvenue à S.E. M. Gabriel Valdés Subercaseaux, Ambassadeur du Chili en Italie et Président de l'Assemblée Générale, et à M. Kent Vachon, Président de la Commission des Finances, ainsi qu'aux membres du Conseil (voir la liste des participants en Annexe I au présent document). MM. Arat, Elaraby, Harmathy, Hosokawa, Sen et Zhang étaient empêchés de participer et M. Hosokawa a demandé à être représenté par M. Hiroo Sono conformément à l'article 6 (6) du Statut organique.

2. Le Président a ensuite mis l'accent sur l'adoption du Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles par la Conférence diplomatique, tenue du 12 au 23 février 2007 sous les auspices conjoints de l'OTIF et d'UNIDROIT, comme étant le fait saillant pour l'année en considération. Il a réitéré l'expression de la gratitude de l'Institut au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour avoir accueilli la Conférence diplomatique dont on gardera vif le souvenir, tant en raison de sa parfaite organisation que pour l'hospitalité chaleureuse et généreuse des organisateurs.

3. Pour ce qui était de la gestion de l'Institut, le Président a souligné l'importance du rétablissement effectif du poste de Secrétaire Général Adjoint avec les fonctions de Chef des services administratifs. Il a remercié le Gouvernement du Royaume-Uni pour sa contribution extra statutaire versée pour la troisième année consécutive qui permet de financer le poste et qui a largement contribué à alléger les difficultés budgétaires qui se seraient présentées en l'absence d'un tel soutien financier.

4. Le projet d'ordre du jour a été adopté tel que proposé (voir Annexe II).

Point n. 2 de l'ordre du jour: Nomination des premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction

5. Le Conseil, sur la proposition présentée par M. Inglese, a reconduit le Professeur Hartkamp dans ses fonctions de premier Vice-Président du Conseil de Direction et a nommé M. Govey second Vice-Président, tous deux à compter de la fin de la 86^{ème} session du Conseil.

Point n. 3 de l'ordre du jour: Rapport annuel 2006 par le Secrétaire Général et rapport du Président de la Fondation de droit uniforme

6. Le *Secrétaire Général*, en présentant ce point, a rappelé l'histoire difficile qu'avait connu le Protocole ferroviaire au stade de son élaboration, un produit caractéristique des travaux de l'Institut pendant des années en avance sur son temps, mais dont de nombreux pays dans le monde avaient maintenant un besoin urgent. Le Luxembourg, donnant la preuve de sa vision ample, de son expérience de gestion de l'innovation économique et de ses procédures efficaces d'organisation, avait pris les décisions nécessaires et avait préparé, en coopération avec le Secrétariat d'UNIDROIT, une Conférence diplomatique dont on pouvait saluer l'efficacité et le succès. Alors que les sessions du Comité d'experts gouvernementaux n'avaient jamais vu la participation de plus de 27 délégations, 42 Etats des cinq continents avaient négocié le Protocole de Luxembourg qui avait été adopté le 23 février 2007. En particulier, on pouvait souligner avec satisfaction la participation de pays en développement d'Afrique, du Moyen Orient et d'Asie pour qui les enjeux ferroviaires étaient importants, ainsi que des invitations préliminaires émanant de la Jordanie, du Kenya, du Nigéria, de la Fédération de Russie et du Vietnam d'organiser des séminaires régionaux pour promouvoir la mise en oeuvre du Protocole. La Commission préparatoire, établie par la Conférence diplomatique, et chargée de la procédure de sélection du Conservateur du Registre international et de la préparation du Règlement, se réunira avant l'été.

7. Concernant l'avant-projet de Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés, des propositions assez importantes avaient été formulées. Toutefois le Comité d'experts gouvernementaux avait préféré une approche prudente et devrait se réunir pour une quatrième session en mai 2007 en vue de trouver un mécanisme analytiquement viable pour inclure de façon satisfaisante dans le système global les systèmes dits "transparentes" qui sont ceux des marchés de titres importants (par exemple le Brésil, la Chine, la Colombie, l'Espagne, la Malaisie ou les Etats nordiques).

8. Concernant la première session du nouveau Groupe de travail chargé de préparer des chapitres additionnels aux Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (UPICC), le Secrétaire Général voyait dans la participation d'un nombre impressionnant d'observateurs, provenant notamment des principales institutions d'arbitrage, comme un présage de succès pour l'avenir du projet.

9. Relativement aux relations avec les Gouvernements, il notait avec satisfaction que la Lituanie avait adhéré au Statut organique à compter du 1^{er} janvier 2007, devenant ainsi le 61^{ème} Etat membre de l'Institut. Le Secrétaire Général a en outre rendu compte des développements concernant l'avant-projet d'Acte uniforme sur le droit des contrats commissionné par le Conseil des Ministres de l'OHADA, et s'est référé au projet d' "initiative ASEAN" qui devrait résulter d'un certain nombre de contacts tant informels qu'officiels et de demandes émanant de Gouvernements de la région.

10. Passant au Programme de bourses de recherche, il a attiré l'attention du Conseil sur le fait que l'intérêt croissant suscité par ce programme contrastait avec la diminution des fonds placés à la disposition de l'Institut à cette fin. *M. Govey* a immédiatement réagi et le Secrétariat remercie formellement le Gouvernement australien pour la bourse additionnelle à utiliser dans le cadre de l' "initiative ASEAN".

11. Concernant l'organisation et le fonctionnement du Secrétariat, le *Secrétaire Général* a souligné les effets positifs découlant du fait que se trouvait pourvu, grâce au financement extra budgétaire fourni par le Royaume-Uni, le poste de l'un des deux Secrétaires Généraux Adjoins

spécifiquement chargé des fonctions de Chef des services administratifs. Il a noté que Mme Alison McMillan, détachée du Ministère du Commerce et de l'Industrie du Royaume-Uni, M. Brian Hauck, détaché du Cabinet Jenner & Block, et Mlle Claire Baradat, volontaire internationale placée à la disposition de l'Institut par le Gouvernement français, étaient arrivés au terme de leurs mandats. Il a exprimé la gratitude de l'Institut tant à l'égard des anciens collègues qu'à celui des Gouvernements et des Organisations dont ils provenaient. M. Philipp Paech, Collaborateur chargé du projet sur les titres intermédiés avec l'appui financier du secteur privé, avait lui aussi quitté l'Institut.

12. Le *Professeur Sir Roy Goode*, membre honoraire du Conseil et Président de la Fondation de droit uniforme a présenté les activités de la Fondation, notamment celles visant à lever des fonds en vue de soutenir les travaux d'UNIDROIT.

13. Le Conseil a pris note avec satisfaction des efforts soutenus de la bibliothécaire, grâce auxquels le niveau de qualité de la Bibliothèque avait pu être maintenu nonobstant la diminution des fonds dans le budget ordinaire, alors que les prix pratiqués par les maisons d'édition étaient en hausse constante. Le Conseil a exprimé sa vive appréciation pour la mise en ligne du catalogue de la Bibliothèque et sa mise en réseau avec celui des principales bibliothèques de droit comparé en Europe.

Point n. 4 de l'ordre du jour: Mise en œuvre du Plan stratégique

14. Identifiant les domaines dans lesquels des progrès avaient été faits, le *Secrétaire Général* s'est référé: (a) à certains éléments concernant le projet de Convention sur les titres intermédiés, à la Convention du Cap et ses Protocoles ainsi qu'à leur mise en oeuvre dans un certain nombre d'Etats; (b) à l'aboutissement des efforts immenses visant à rendre disponible en ligne le catalogue de la Bibliothèque – dont on sait qu'elle est historiquement le moyen le plus ancien de l'Institut parmi l'ensemble de ses ressources de divulgation –, de façon à rendre celle-ci accessible depuis tout coin de la planète; (c) aux programmes de coopération et d'assistance juridique; (d) aux améliorations progressives concernant la direction et la gestion de l'Institut, notamment des documents plus approfondis et transparents pour accompagner les processus d'élaboration du budget et de contrôle de l'efficacité des dépenses.

15. Le *Secrétaire Général* a ensuite présenté les domaines dans lesquels les progrès réalisés étaient insuffisants ou insatisfaisants: (a) l'avant-projet de Protocole spatial à la Convention du Cap avait souffert en partie du fait que le secteur professionnel ne s'était pas suffisamment impliqué mais également et surtout du fait que M. Stanford avait fait face temporairement aux fonctions administratives comme *Secrétaire Général Adjoint* – cela avait amplement démontré le prix élevé à payer par suite de l'improvisation et de la croyance qu'il est possible d'économiser sur les ressources humaines s'agissant de fonctions essentielles; (b) en ce qui concerne la mise en oeuvre et le suivi des instruments adoptés et en particulier la tâche complexe et longue de conseiller les Gouvernements qui envisagent de ratifier la Convention du Cap et le Protocole aéronautique, la grande qualité du travail de fond revient à M. Atwood. Toutefois le fait que ce poste soit encore hors cadre avec une rémunération inférieure à la norme n'était pas acceptable et le Conseil et les Gouvernements membres devraient y porter le remède approprié.

16. Le *Secrétaire Général* a enfin attiré l'attention du Conseil sur les discordances marquées entre la projection des ressources qui avaient été convenues lors de l'adoption du Plan stratégique en 2004 et la réalité en 2007. Le *Secrétaire* de la CNUDCI, qu'il remerciait pour sa présence, pourrait témoigner de ce que, pour la charge de travail à laquelle doit faire face l'Organisation, 13 à 15 fonctionnaires seraient nécessaires tandis que le Secrétariat dispose de

sept personnes plus un consultant et un fonctionnaire financé par le secteur privé. Quant à ce dernier, il a souligné l'importance de parvenir à un équilibre approprié entre le financement provenant des Gouvernements et le soutien du secteur privé, lequel ne devrait pas être alloué au financement des activités centrales, mais devrait permettre à l'Institut de réaliser des travaux additionnels.

17. Pour conclure, le Secrétaire Général a fourni des précisions concernant le contexte qui avait présidé au document Doc. C.D. (86) 4 Add. concernant les relations de l'Institut avec l'Union européenne et les contacts qu'il avait eus avec la Commission européenne.

18. Ouvrant les discussions conjointement sur les points 3 et 4, *M. Inglese* a exprimé son appréciation et sa satisfaction à l'égard de la façon dont étaient maintenant conduits les projets et, d'une façon générale, la gestion de l'Institut. D'autres améliorations pouvaient être envisagées et effectuées à condition que le Secrétariat et le Conseil poursuivent leurs efforts dans cette voie. Pour ce qui était de la détermination des priorités, dont il apparaissait clairement dans les documents qu'elle relevait de la responsabilité du Conseil et qui avait été commentée par le Secrétaire Général dans son rapport, la position de son Gouvernement était la suivante: parmi les projets actuels et les projets soumis à réalisation pour l'avenir, le projet de Convention sur les titres intermédies avait la priorité la plus élevée et certaines activités non législatives dont la priorité avait déjà été évaluée dans le passé comme "basse" ainsi que le quatrième Protocole à la Convention du Cap sur le matériel d'équipement agricole, minier et de construction avaient la moindre priorité. En ce qui concernait les relations avec les Gouvernements, la direction et le développement du rayonnement de l'Institut, l'initiative ASEAN et la mise en place définitive et irrévocable d'un Secrétaire Général Adjoint comme Chef des services administratifs avaient la plus haute priorité, tandis que les fonctions de Dépositaire avaient la plus basse priorité. Passant aux méthodes de travail de l'Organisation, celles du Conseil de Direction ne devraient pas être oubliées. Par exemple, on pourrait rationaliser le temps du Conseil en travaillant en petits groupes, au sein desquels des échanges plus efficaces et fructueux pourraient avoir lieu. La réflexion préliminaire concernant le futur Programme de travail ou l'exécution des mandats donnés à des comités *ad hoc* du Comité Permanent permettraient de tester cette proposition.

19. *M. Hartkamp* a donné son soutien à l'idée de débattre du fond en petits groupes, qui pourraient ensuite faire rapport à la plénière et soumettre des propositions en vue de prendre des décisions.

20. *M. Widmer* convenait que cette idée était intéressante. Toutefois à son avis il fallait distinguer entre les travaux scientifiques, impliquant donc une discussion au fond des projets, pour lesquels cette méthode de travail serait certainement utile; en revanche, les affaires appelant des décisions de politique générale, l'administration de l'Institut et les finances demandaient l'attention de l'ensemble du Conseil et sa participation comme organe collégial.

21. *Mme Trahan*, tout en convenant que certains ajustements de détail devraient encore être réalisés, a souhaité souligner les réalisations très significatives qui avaient été faites par suite des Sessions conjointes de réflexion de 2002, et depuis la présentation et l'adoption du Plan stratégique en 2003. Pour la première fois dans son histoire, l'Institut avait dessiné l'avenir selon les souhaits des organes directeurs et le Secrétariat avait aussi eu le courage de ne pas traiter toutes les idées, les projets ou, d'une façon générale les activités, de façon égale, mais avait défini des priorités et présenté la situation même face à des oppositions parfois partisans compréhensibles. Ce n'est que de cette façon qu'UNIDROIT avait été en mesure de produire des produits de qualité tels que la Convention du Cap et ses Protocoles, et avait pu se tourner vers

des domaines nouveaux et économiquement importants comme les projets sur les marchés de capitaux qui garantiraient la pertinence future de son activité. Il restait maintenant à assurer un intérêt renouvelé et l'implication accrue du Conseil et de ses membres dans le fond des travaux de l'Institut.

22. *M. Sturlese* a salué la capacité du Secrétariat à mesurer les résultats de ses travaux au regard d'un Plan stratégique clairement structuré, et sa franchise pour illustrer non seulement les succès mais également les déceptions ou les points faibles. Si l'on pouvait se féliciter des progrès réalisés concernant les trois Protocoles à la Convention du Cap, il ne pouvait pour sa part recommander aucune sorte de priorité à un quatrième Protocole portant sur les opérations garanties en matière d'acquisition de matériel agricole. En ce qui concernait les méthodes de travail du Conseil, il ne pensait pas souhaitable de trop déléguer à des sous-groupes, alors que le Conseil était et devrait continuer à être l'organe au sein duquel est déterminée la politique de l'Organisation. Toutefois, des questions bien déterminées, telles que l'approche du Conseil au regard de l'adhésion éventuelle de la Commission européenne à UNIDROIT, pourraient utilement être discutées au sein de comités *ad hoc*. Pour ce qui était des questions générales et celles concernant le budget qui avaient été soulevées par le Secrétaire Général dans son rapport, les contributions extrabudgétaires ne devraient pas porter sur les activités centrales de l'Institut et la structure de direction, mais devraient être consacrées à des sujets particuliers du Programme de travail.

23. *M. Soltysinski* a soutenu l'idée de travailler dans des sous-groupes plus productifs et a suggéré que, pour chaque session, une après-midi soit réservée à la discussion sur des questions spécifiques identifiées à l'avance. Il a indiqué que l'on ne saurait suffisamment insister sur l'importance pour l'Organisation de s'acquitter de façon consciencieuse des fonctions de Dépositaire lui incombant en vertu des instruments du Cap ainsi que d'autres instruments futurs d'UNIDROIT. Cette importance tenait non seulement aux obligations juridiques établies par les instruments eux-mêmes et reconnues par les Etats qui les avaient négociés, mais également à la visibilité exceptionnelle que ces fonctions donnaient à UNIDROIT parmi les Gouvernements membres et non membres

24. *M. Voulgaris* a souscrit aux observations de M. Sturlese concernant la procédure pour examiner l'éventualité d'une adhésion de la Commission européenne à UNIDROIT, et a aussi ajouté qu'un grand nombre de questions politiques étaient en jeu qui appelaient des discussions attentives et approfondies. Il s'est fait l'écho de la déclaration de Mme Trahan selon laquelle seuls des travaux ayant un objectif clairement identifié et jouissant de priorité au regard des besoins des secteurs professionnels et des marchés, comme c'est le cas du projet de Convention sur les titres intermédiés, garantiraient l'avenir de l'Institut et son profil d'organisation indépendante et distincte.

25. *M. Govey* a joint sa voix à celles des autres intervenants pour reconnaître les progrès importants qui avaient été réalisés au cours des années passées, aussi bien pour ce qui était des projections d'avenir que des évaluations rétrospectives sur la base des priorités établies dans le cadre d'un dialogue maintenant bien rodé entre les Gouvernements et le Conseil. Il a indiqué que lui-même personnellement, comme son Gouvernement, estimaient qu'il était de la plus haute importance d'exécuter de façon diligente les fonctions de Dépositaire, notamment pour ce qui était des instruments du Cap de très grande complexité, et dont les pleins avantages ne seraient pas accomplis selon les attentes des Etats qui les avaient négociés si le Dépositaire ne se voyait pas accorder les ressources nécessaires.

26. Après une brève présentation du Doc. C.D. (86) 4 Add. par le Secrétaire Général, *M. Hans van Loon*, Secrétaire Général de la Conférence de La Haye de droit international privé, a brièvement expliqué la procédure qui avait conduit à l'adhésion de la Commission européenne à son Organisation, les questions de fond qui avaient été identifiées comme pertinentes et qui avaient appelé un examen particulier lors de la révision du statut de la Conférence ainsi que les préoccupations politiques particulières des Etats membres de l'Union d'un côté, et celle des Etats non-européens membres de la Conférence de l'autre. Un sous-groupe informel, comprenant les membres du Conseil qui ne se trouvaient pas en même temps engagés dans des réunions du Comité Permanent ou du sous-comité *ad hoc* sur la révision du Règlement de l'Institut, a consacré une demi session à cette question. Lors de la reprise de ce point en plénière, MM. *Adensamer, Bollweg, Elmer, Gabriel, Soltysinski* et *Sturlese* ont brièvement présenté les questions politiques essentielles ainsi que certains détails qui avaient été évoqués durant les discussions du sous-groupe (voir le compte rendu en Annexe III).

27. Le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire Général sur la mise en oeuvre du Plan stratégique en 2006. Le Conseil a souligné les progrès importants qui avaient été réalisés relativement à la programmation financière et à son suivi, à l'établissement de priorités et, en général, à la transparence des processus décisionnels. En ce qui concerne les activités législatives de l'Institut, le Conseil a souligné l'importance des fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap. S'agissant de l'élargissement des Etats membres, l'initiative ASEAN qui avait déjà obtenu le soutien des Gouvernements de l'Australie, du Japon et des Pays-Bas, était estimée bienvenue et appropriée. Relativement à la proposition que les membres du Conseil se réunissent pour discuter de questions particulières au sein de comités *ad hoc* durant les sessions du Conseil, cette méthode pourrait être mise à l'épreuve durant la 86^{ème} session dans le cadre de l'examen préliminaire de la procédure qui pourrait être suivie au cas où la Commission européenne adhérerait au Statut d'UNIDROIT. Quant au fond, le Conseil est convenu qu'il appartenait aux Gouvernements de prendre les décisions, mais qu'une analyse plus approfondie de cette question par le Conseil serait utile.

Point n. 5 de l'ordre du jour: Préparation du budget provisoire de l'année financière 2008

28. Le Secrétaire Général Adjoint, *Mme Zanobetti*, a présenté le document C.D. (86) 5 et a expliqué la nouvelle structure de la documentation budgétaire ainsi que certains points particuliers qui étaient proposés par le Secrétariat.

29. *Mme Trahan* et *M. Voulgaris* ont proposé que ce moment était stratégiquement approprié pour demander aux Etats membres qu'ils donnent effet aux décisions prises, d'abord en 2001 au Cap et ensuite à Luxembourg, qu'UNIDROIT remplisse les fonctions de Dépositaire pour la Convention de droit commercial la plus complexe et exigeant le plus grand suivi technique qui ait jamais été adoptée. Une augmentation importante permettant de couvrir la prise en charge complète dans l'organigramme du fonctionnaire responsable – y compris les cotisations sociales, les frais de communication, les indemnités de voyage ainsi que toutes les autres dépenses – devrait être garantie de façon permanente par les Gouvernements qui avaient assigné cette tâche à l'Institut tout en sachant qu'une telle décision emportait des conséquences budgétaires.

30. *M. Sturlese* et *M. Bollweg* ont félicité le Secrétariat pour les améliorations apportées à la documentation qui assurait une plus grande transparence. Tout en exprimant des remerciements chaleureux au Gouvernement du Royaume-Uni, ils se devaient de souligner que le poste de Secrétaire Général Adjoint était fonctionnellement irremplaçable et devait être intégré dans les dépenses prévues par le budget ordinaire. En même temps, les contraintes budgétaires

auxquelles leurs ministères se trouvaient confrontés rendaient irréaliste d'escompter leur approbation de toute augmentation significative.

31. *M. Widmer* concordait avec les orateurs précédents concernant les objectifs à atteindre. Il souhaitait cependant souligner que les Gouvernements devaient être mis face à leurs responsabilités. Le Conseil devait lui aussi faire les distinctions nécessaires et expliquer aux Gouvernements qu'UNIDROIT, si l'on évaluait ses résultats au regard des ressources dont il disposait, était plus productif que d'autres organisations. Le poste de Secrétaire Général Adjoint était indispensable pour que le travail au fond ne souffre pas. En général, le Conseil avait pour devoir de contenir tout excès de bureaucratisation de l'organisation qui se ferait aux dépens des travaux scientifiques.

32. *M. Lyou* s'est dit en accord avec *M. Widmer*. Toutefois, l'analyse devait aller plus loin et le Conseil devait marquer le fait que l'insistance obstinée des Gouvernements à imposer un taux de croissance nominale zéro, ou très faible, était tout simplement inconciliable avec les demandes qui étaient faites de fournir davantage de résultats dans des délais toujours plus courts. UNIDROIT pourrait peut-être trouver d'autres sources de financement sur le long terme mais les Gouvernements devraient reconnaître le fait que les activités de l'Organisation étaient leurs activités, et que la plupart d'entre elles ne pouvaient être menées à bien que par cette Organisation et non pas par une autre.

33. *M. Vachon*, Président de la Commission des Finances, a expliqué plus en détail la procédure, les conditions et les critères, tels qu'ils étaient appliqués au Canada, en vue d'inclure un poste dans le projet de budget ainsi que l'envisageaient les délibérations du Conseil. Son Gouvernement devait établir que les ressources effectivement disponibles soient pleinement mises à profit selon les priorités fixées. UNIDROIT avait toujours été dans une position spéciale et avait joui d'un traitement plus favorable au regard d'autres Organisations.

34. *M. Inglese* a souligné que son Gouvernement avait pris le parti d'une approche pragmatique à la question du financement du poste de Secrétaire Général Adjoint. Il voulait voir si la présence d'un administrateur qualifié et spécialisé portait des fruits, ce qui était certainement le cas. Maintenant le Gouvernement du Royaume-Uni était prêt à voir ce qu'il adviendrait s'il ne payait plus le montant annuel supplémentaire à sa contribution statutaire. Il pensait que ses collègues seraient d'accord sur le fait que dans un tel cas, des projets et des obligations en vertu de traités devraient nécessairement être abandonnés. Et quels seraient les sujets auxquels on pourrait renoncer ?

35. *M. Elmer* a rappelé le cadre constitutionnel: le Conseil se trouvait ici rassemblé. Et le mandat du *Conseil* était celui de *diriger* l'Organisation. Ni le Secrétariat ni les Gouvernements membres ne seraient habilités à le décharger des responsabilités qui lui incombaient.

36. Le Conseil ayant pris note de la présentation globale des opinions des Gouvernements qui avait été faite par le Président de la Commission des Finances et ayant discuté les principales caractéristiques du projet de budget ainsi que des questions relatives aux projections futures, il a approuvé le projet de budget sur la base des premières estimations telles qu'amendées compte tenu de la contribution extra statutaire annoncée du Royaume-Uni et a demandé au Secrétariat d'allouer le montant de cette contribution aux fins précisées par le Gouvernement donateur.

Point n. 6 de l'ordre du jour: Rapport sur les travaux du Comité ad hoc sur le Règlement intérieur concernant l'organisation de l'Institut – Administration financière – Personnel

37. Le Conseil a pris note du rapport du Comité *ad hoc* qui a achevé son travail sur les I^{ère} et II^{ème} parties. Le Conseil est maintenant dans l'attente des dispositions amendées pour leur approbation et transmission à l'Assemblée Générale. Le Conseil a en outre pris note de l'intention du Comité *ad hoc* de poursuivre son travail sur la III^{ème} partie après des consultations appropriées avec le personnel de l'Institut.

Point n. 7 de l'ordre du jour: Sélection du successeur du Secrétaire Général: procédure et calendrier

38. Le Conseil a décidé de lancer un appel à candidatures pour le poste de Secrétaire Général à soumettre avant le 30 septembre 2007, et de constituer un sous-comité du Comité Permanent qui procéderait à la sélection et inviterait les candidats présélectionnés à une entrevue qui se tiendrait entre le 9 et le 10 novembre 2007 de façon à pouvoir présenter une proposition pour la désignation par le Conseil à sa 87^{ème} session qui se tiendrait du 21 au 23 avril 2008.

Point n. 8 (a) de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles – Protocole de Luxembourg

39. *M. Atwood*, Secréariat d'UNIDROIT, a fait un compte-rendu détaillé des résultats de la Conférence diplomatique ainsi que de la décision concernant la mise en oeuvre du Protocole, notamment le rôle conféré aux Secrétariats d'UNIDROIT et de l'OTIF pour ce qui est des travaux de la Commission préparatoire et de la sélection du conservateur par voie d'un appel d'offres international.

40. Le Conseil a pris note avec satisfaction du succès de la Conférence diplomatique et de l'adoption du Protocole le 23 février 2007, et a exprimé sa gratitude au Gouvernement hôte du Grand Duché de Luxembourg. Le Conseil a recommandé que l'Assemblée Générale, à sa 61^{ème} session, adopte une Résolution invitant les Gouvernements à déposer leurs instruments de ratification ou d'adhésion ainsi que les déclarations requises ou permises en vertu de la Convention et du Protocole en langues anglaise et française seulement, qui sont les langues de travail de l'Institut, même si l'allemand est aussi une langue officielle de la Conférence ainsi que l'une des langues du texte authentique de l'instrument. Le Conseil a demandé au Secréariat de prendre toutes les mesures nécessaires de façon à être prêt à remplir de façon efficace les fonctions de Dépositaire conformément à l'article XXXIV du Protocole. Le Conseil a en outre demandé au Secréariat de participer aux travaux de la Commission préparatoire en vue d'assurer que l'Autorité de surveillance soit constituée et que le Registre international soit opérationnel dans les temps voulus. Enfin, le Conseil a décidé que, alors qu'un commentaire officiel serait élaboré par le Rapporteur, et qu'une collection complète des documents de la Conférence serait rendue disponible, il n'y aurait pas de compte-rendu de la Conférence.

Point n. 8 (b) de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles – Mise en œuvre et statut de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique

41. *M. Atwood*, Secrétaire d'UNIDROIT, a rendu compte de la mise en œuvre des instruments, et a donné des informations concernant le type d'assistance que le Secrétaire fournit aux Gouvernements, notamment aux Gouvernements des pays en développement, dans la préparation des documents d'adhésion, ainsi que concernant l'interprétation et l'application par les tribunaux et la mise en œuvre administrative lorsque la décision de ratifier ou d'adhérer a été prise.

42. Le Conseil a pris note des excellents progrès qui ont été faits depuis la dernière session et a invité les Gouvernements des Etats membres (a) à œuvrer en vue de nouvelles ratifications et adhésions et (b) de faire des efforts appropriés en vue d'assurer que l'Institut puisse être en mesure d'accomplir les fonctions de Dépositaire, en particulier grâce au financement du poste du fonctionnaire chargé de ces fonctions.

Point n. 8 (c) de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles – Avant-projet de Protocole sur les questions spécifiques aux biens spatiaux

43. Le Secrétaire Général Adjoint, *M. Stanford*, a présenté ce point en en fournissant des précisions concernant le document C.D. (86) 8 (c).

44. Le Conseil a approuvé la reconvoque du Comité d'experts gouvernementaux, sous réserve du succès du *New York Forum* prévue en mai, sur la base d'un calendrier accéléré pour l'achèvement du projet.

Point n. 8 (d) de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles – (d) Préparation d'un nouveau Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction

45. *Mme Peters*, Secrétaire d'UNIDROIT, a rendu compte des recherches et des données recueillies depuis la dernière session du Conseil, et a fourni certaines précisions concernant les informations et les questions contenues dans le document C.D. (86) 8 (d). Elle a en outre répondu aux questions de *MM. Bollweg* et *Gabriel* sur la méthode envisagée et sur les réponses reçues des Gouvernements et des secteurs professionnels.

46. Le Conseil a exprimé sa satisfaction sur l'excellente qualité des travaux préparatoires réalisés par le Secrétaire. Le Conseil a demandé au Secrétaire d'inviter les Gouvernements à soumettre des commentaires additionnels sur l'étude préparatoire contenue dans le document C.D. (86) 8 (d). Le Conseil a décidé que, compte tenu des autres sujets prioritaires du Programme de travail et de l'insuffisance des ressources, d'éventuels travaux complémentaires devraient être différés dans l'attente de la discussion du prochain Programme de travail triennal.

Point n. 9 (a) de l'ordre du jour: Opérations sur les marchés financiers transnationaux et interconnectés – Avant-projet de Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédies

47. Le *Secrétaire Général* a présenté le document C.D. (86) 9 (a) et fourni certaines précisions.

48. *M. Sturlese* a souligné l'importance d'assurer la compatibilité entre l'instrument que UNIDROIT élaborait pour un contexte global et les travaux parallèles du *Legal Certainty Group* en relation avec la préparation d'une directive européenne sur le même sujet ou des sujets connexes. Il a noté qu'une discussion approfondie concernant la nature envisagée du futur instrument devrait encore avoir lieu et il a demandé ce que pensait le Comité et le Secrétaire Général des références fréquentes au "droit non conventionnel".

49. *M. Vulgaris* a partagé avec le Conseil son opinion, formée en sa qualité de chef de la délégation grecque, sur un certain nombre de détails – y compris les références au droit non conventionnel et aux mécanismes de "opt-in/opt-out" – ainsi que sur l'excellente qualité du travail et de l'état d'élaboration du projet.

50. Le *Secrétaire Général*, répondant à la question de *M. Sturlese*, a rappelé que les institutions européennes (Commission et Banque centrale européenne – BCE) avaient toujours fondé leur participation – jusqu'ici constructive et coopérative – sur l'hypothèse que l'instrument global – de caractère relativement souple – aurait la préséance et que les règles plus détaillées dont un pays ou une organisation régionale – telle que l'UE – pourrait souhaiter se doter découleraient de l'instrument global et ajouteraient le niveau de précision nécessaire pour s'appliquer au niveau régional.

51. *MM. Gabriel* et *Widmer* ont indiqué que, selon leur avis personnel et celui de leurs Gouvernements, les assurances fournies par le Secrétaire Général relativement au remplaçant trouvé pour le collaborateur qui avait quitté l'Institut, et en particulier la disponibilité personnelle du Secrétaire Général de poursuivre les travaux jusqu'à la Conférence diplomatique et peut-être encore après celle-ci, étaient de la plus haute importance.

52. Le Conseil a pris note avec satisfaction des progrès excellents faits par le Comité d'experts gouvernementaux. Le Conseil est convenu de prendre une décision relativement à l'approbation du projet et à sa transmission à une Conférence diplomatique pour adoption dès que possible en 2008, selon les résultats obtenus à la 4^{ème} session du Comité et sur la base du texte finalisé par le Comité ainsi que sur le rapport de la 4^{ème} session. Le Conseil a en outre décidé que, si la date pour la tenue de la Conférence diplomatique devait être renvoyée après la fin prévue du mandat du Secrétaire Général, les mesures appropriées devraient être prises pour le maintenir dans ses fonctions jusqu'à l'achèvement des travaux sur cet instrument.

Point n. 9 (b) de l'ordre du jour: Opérations sur les marchés financiers transnationaux et interconnectés – Principes et règles visant à accroître les transactions sur les marchés émergents

53. Le Conseil a confirmé le bas niveau de priorité de ce sujet, étant entendu que des ressources ne pourraient lui être allouées que lorsque des moyens supplémentaires seraient disponibles ou lorsque le projet de Convention sur les titres intermédies serait adopté.

Point n. 10 de l'ordre du jour: Préparation de chapitres additionnels pour les Principes relatifs aux contrats du commerce international

54. *M. Bonell*, Secrétaire d'UNIDROIT, a rendu compte de la première session du nouveau Groupe de travail ainsi que d'autres éléments en rapport avec les travaux de l'Institut sur ce sujet.

55. *M. Carbone* a posé quelques questions sur des points spécifiques des nouveaux Chapitres, par exemple le Chapitre sur l'illégalité et la mise en relation de ce concept avec des catégories doctrinales qui pour être générales n'en sont pas moins problématiques, telles que la "causa" ou "cause", comme condition de validité du contrat.

56. *M. Sekolec*, Secrétaire de la CNUDCI, a souligné la grande importance que la Commission attache à la poursuite des travaux sur les Principes d'UNIDROIT et la coopération de la CNUDCI avec UNIDROIT en vue de sensibiliser la communauté juridique internationale à cet instrument. Il a indiqué que, ainsi que cela avait été convenu avec le Secrétaire Général, la Commission préparait une décision visant à donner un aval formel à cet instrument.

57. Le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire sur la première session du Groupe de travail et de la présentation des travaux envisagés pour l'année 2007.

Point n. 11 de l'ordre du jour: Loi type sur le leasing commercial

58. Le *Secrétaire Général Adjoint*, *M. Stanford*, a présenté les documents C.D. (86) 11, C.G.E./Leasing/1/ W.P.3 and C.G.E./Leasing/1/W.P.2

59. *Mme Trahan*, *MM. Inglese*, *Hartkamp*, *Soltysinski* et *Gabriel* ainsi que *M. Sekolec*, en qualité d'observateur, ont posé un certain nombre de questions concernant les travaux futurs, notamment les travaux destinés à assurer la compatibilité avec les instruments existants d'UNIDROIT et le Guide sur les opérations garanties de la CNUDCI, auxquelles le Secrétaire Général Adjoint a répondu avec des informations complémentaires.

60. Le Conseil a confirmé la procédure convenue à la 85^{ème} session, à savoir que le projet serait soumis aux Gouvernements membres lors d'une session extraordinaire de l'Assemblée Générale pour mise au point et approbation, lorsque l'on pourrait considérer qu'il fait l'objet d'un consensus entre les Gouvernements participants, si possible après la deuxième session du Comité d'experts gouvernementaux.

Point n. 12 de l'ordre du jour: Mise en œuvre et promotion des instruments d'UNIDROIT autres que les instruments relatifs à la Convention du Cap (C.D.(86)12)

61. Tout en exprimant sa préoccupation à l'égard des moyens financiers en diminution pour la promotion des instruments adoptés, le Conseil a marqué sa satisfaction concernant le succès des efforts du Secrétaire relativement à quelques instruments tels que la Convention de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés.

Point n. 13 de l'ordre du jour: Programme de coopération juridique

62. *Mme Mestre*, Secrétaire d'UNIDROIT, a présenté le document C.D. (86) 13 et a fourni des informations complémentaires, notamment sur la Conférence prévue portant sur l'avant-projet d'acte uniforme OHADA sur le droit des contrats et le Programme de bourses de recherches (voir le Rapport du Sous-comité du Conseil sur les bourses en Annexe III).

63. *Mme Trahan* et *MM. Sturlese, Komarov, Lyou, Operti Badán* et *Widmer* ont pris la parole sur un certain nombre de points, relevant en particulier le problème des ressources en diminution constante et les perspectives à moyen terme pour revenir au pourcentage envisagé du budget d'UNIDROIT ainsi qu'à des sources alternatives de financement.

64. Le Conseil a pris note avec satisfaction du succès constant du Programme de bourses de recherches. La part décroissante du budget ordinaire qui était consacrée au Programme de bourses soulevait des préoccupations, et le Conseil a exprimé sa gratitude au Gouvernement coréen ainsi qu'aux donateurs privés qui continuent de soutenir cette très importante fonction de divulgation. Le Conseil a exprimé ses félicitations au Groupe de travail chargé de la préparation des Principes relatifs aux contrats du commerce international ainsi qu'au Secrétaire pour les progrès importants réalisés en vue de l'organisation d'un séminaire à Ouagadougou (Burkina Faso) destiné à débattre de l'avant-projet d'acte uniforme OHADA sur le droit des contrats.

Point n. 14 de l'ordre du jour: Situation de la Bibliothèque

65. *Mme Maxion*, Secrétaire d'UNIDROIT, a présenté le document C.D. (86) 14 et fourni des détails sur le catalogue en ligne et sur l'importance des accords d'échange avec la *Uniform Law Review / Revue de droit uniforme* pour maintenir le nombre des périodiques de la Bibliothèque. Elle a exprimé la gratitude de l'Institut aux principaux donateurs, à savoir l'Institut Max Planck à Hambourg, la bibliothèque de droit de l'Université de Lucerne et le Gouvernement du Royaume-Uni.

66. *MM. Adensamer, Boggiano, Soltysinski* et *Widmer* ainsi que *Mme Trahan* ont insisté sur la nécessité de trouver les moyens de soutenir cette activité absolument essentielle comme ressource de divulgation.

67. Le Conseil a noté avec satisfaction les efforts infatigables de la bibliothécaire et ses succès à maintenir le niveau de qualité de la Bibliothèque nonobstant la diminution du financement dans le budget ordinaire de l'Institut alors que les prix des éditeurs juridiques avaient subi une augmentation importante. Le Conseil a exprimé sa vive appréciation à l'égard des résultats obtenus, à savoir la mise en ligne du catalogue et sa mise en réseau avec ceux d'autres bibliothèques juridiques européennes de premier plan.

Point n. 15 de l'ordre du jour: Uniform Law Review / Revue de droit uniforme

68. *Mme Mestre* a présenté le document C.D. (86) 15 et a mis l'accent sur les produits qui en dériveraient, à savoir la publication électronique avec un index général et les textes intégraux en format pdf. Elle a également indiqué que certaines décisions stratégiques devraient être prises et a sollicité les orientations du Conseil relativement à la coexistence de la publication sur papier et d'une revue accessible en ligne (à titre onéreux ou bien gratuit).

69. *Mme Trahan et MM. Elmer, Opertti Badán, Sánchez Cordero, Voulgaris et Widmer* ont félicité le Secrétariat et en particulier l'assistante de rédaction pour les résultats obtenus. Ils ont concordé sur le fait que le Conseil devrait entreprendre une discussion approfondie sur la question de savoir comment la qualité de la publication pourrait être garantie compte tenu de la demande toujours plus pressante des Gouvernements visant à contenir les dépenses.

70. *M. van Loon*, Conférence de la Haye de droit international privé et *M. Sekolec*, CNUDCI, ont assuré UNIDROIT de la haute appréciation et du soutien de leurs organisations à l'égard de ce périodique tout à fait unique dont leurs organisations et d'autres organisations intergouvernementales tiraient grand avantage. Ils ont formulé des suggestions pratiques concernant la possibilité d'obtenir des contributions et des soutiens de l'extérieur.

71. Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'excellent niveau atteint par la Revue et a remercié l'Assistante de rédaction pour le travail qu'elle a accompli dans le temps où elle a rempli ces fonctions, qui a aussi vu la mise en ligne de l'index général et de l'ensemble des textes intégraux en format pdf. Le Conseil a constitué un Groupe de travail *ad hoc* chargé de présenter des propositions sur la façon de conserver au mieux la qualité de la publication dans des conditions de restrictions budgétaires toujours accrues.

Point n. 16 de l'ordre du jour: Rapport sur la situation relative aux correspondants de l'Institut

72. Les membres du sous-comité chargé à la 85^{ème} session, de procéder à une analyse approfondie de la situation, *MM. Gabriel et Soltysinski*, et le *Secrétaire Général* ont présenté le document C.D. (86) 16. Tous ont concordé qu'à l'avenir les correspondants devraient être nommés pour une durée de trois ans et que le *Secrétaire Général* devrait sonder les correspondants en vue d'établir, de la façon la plus souple possible, s'il était raisonnablement possible d'obtenir une participation plus active de leur part, notamment ceux dont on était sans nouvelles depuis longtemps.

73. Le Conseil a adopté les propositions du sous-comité concernant les décisions futures.

Point n. 17 de l'ordre du jour: Propositions pour la nomination des correspondants de l'Institut

74. Le Gouvernement de la Fédération de Russie, *M. Komarov*, le *Président* et le *Secrétaire Général* ont proposé de nommer le *Professeur Valery Fedchuk*.

75. Le Gouvernement de la Colombie et le *Secrétaire Général* ont proposé de nommer le *Dr Manuel Leal Angarita*.

76. Le *Président* et le *Secrétaire Général* ont proposé de nommer *M. Rafael Castillo-Triana* ainsi que l' *Instituto Colombo-Panameño de Derecho Procesal*.

77. Le Conseil a nommé trois personnes et une institution comme correspondants tels que l'ont proposé les Gouvernements de la Colombie et de la Fédération de Russie, le *Président* et le *Secrétaire Général*.

Point n. 18 de l'ordre du jour: Site d'UNIDROIT sur Internet et bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT

78. *Mme Howarth*, Secrétariat d'UNIDROIT, a présenté le document C.D. (86)18 et a donné des informations complémentaires concernant certains points mentionnés dans le document. Elle a souligné que le Secrétariat, faute de ressources suffisantes, continuait à travailler à des améliorations du site Internet pour autant seulement que celles-ci ne comportent que des dépenses limitées.

79. Le Conseil a pris note avec satisfaction des excellents résultats obtenus, à moindre coût, dans l'amélioration du site Internet, ce qui contribuait utilement à la dissémination des travaux de l'Institut au travers des ressources de divulgation.

Point n. 19 de l'ordre du jour: Base de données sur le droit uniforme

80. *Mme Peters*, Secrétariat d'UNIDROIT, a présenté le document C.D. (86)19.

81. *Mme Trahan et MM. Adensamer, Gabriel, Inglese et Carbone* ont formulé des commentaires sur différents aspects, y compris les objectifs de la base de données et le niveau de priorité accordé à ce projet.

82. Le Conseil a pris note avec satisfaction des progrès réalisés depuis la dernière session relativement à la mise en ligne de nouveaux sommaires de jurisprudence sur la CMR.

Point n. 20 de l'ordre du jour: Responsabilité pour les services fournis par des satellites

83. *M. Carbone et le Président* ont souligné les raisons et les considérations politiques qui avaient inspiré la proposition du Gouvernement italien d'entreprendre des travaux sur la responsabilité civile pour les dysfonctionnements des services satellitaires.

84. *M. Bollweg* a rendu compte de sa participation dans des travaux connexes dans le cadre de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de certains organes de l'Union européenne. La teneur de ces décisions suggérerait qu'il y avait des questions politiques importantes et complexes à examiner avant d'entreprendre des travaux. *M. Carbone et M. Gabriel* se sont faits l'écho des remarques de *M. Bollweg* et ont recommandé d'adopter une approche prudente et de procéder à des consultations informelles avec toutes les parties prenantes en vue d'évaluer l'ampleur des questions politiques en jeu avant de prendre une décision définitive.

85. Le Conseil a pris note avec grand intérêt du rapport sur les réunions récentes présenté par le Professeur Carbone ainsi que des communications du Gouvernement italien reçues par le Président. Le Conseil est convenu que, compte tenu de cet intérêt d'une part, et des préoccupations concernant les larges implications d'autre part, des discussions informelles avec tous les Gouvernements potentiellement intéressés pourraient avoir lieu en vue de commissionner, le cas échéant, une ample étude de faisabilité et de droit comparé.

Point n. 21 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 87^{ème} session du Conseil de Direction

86. Le Conseil est convenu que sa 87^{ème} session se tiendrait à Rome du 21 au 23 avril 2008.

**APPENDIX I
ANNEXE I****LIST OF PARTICIPANTS /
LISTE DES PARTICIPANTS**

(Rome, 16 – 18 April 2007 / *Rome, 16 – 18 avril 2007*)

**MEMBERS OF THE GOVERNING COUNCIL
MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION**

Mr Bernardino LIBONATI	President of UNIDROIT / <i>Président d'UNIDROIT</i>
Mr Martin ADENSAMER	Head of Unit Private International Law Federal Ministry of Justice Museumstrasse 7 P.O. Box 63 1016 Vienna (Austria) Tel.: (+43 1) 52152 2131 Fax: (+43 1) 52152 2829 e-mail: martin.adensamer@bmj.gv.at
Mr Antonio BOGGIANO	Professor of Law, Emeritus Judge and President of the Supreme Court Avenida Alvear 1708 2° 1014 Buenos Aires (Argentina) Tel.: (+54 11) 4812 9208 Supreme Court Tel.: (+54 11) 4371 4040 e-mail: antonioboggiano@argentina.com anallaboggiano@fibertel.com
Mr Hans-Georg BOLLWEG	Head of Division Federal Ministry of Justice Mohrenstrasse 37 10117 Berlin (Germany) Tel.: (+49 30) 2025 9124 Fax: (+1888 10) 580 9124 e-mail: bollweg-ha@bmj.bund.de
Mr Sergio CARBONE	Professor of Law at the University of Genoa Studio Carbone e D'Angelo Via Assarotti, 20-9 16122 Genova (Italy) Tel. (+39 010) 8317082 Fax (+39 010) 8314830 e-mail: smcarbon@tin.it

- Mr Michael B. ELMER
Judge of the Danish Maritime and Commercial Court
Bredgade 70-72
1260 Copenhagen (Denmark)
Tel. (office): (+45 33) 47 92 00
Tel. (home): (+45 33) 55 49 63
Fax: (+45 33) 47 92 82
e-mail: michael@elmer.as
elmer@shret.dh
- Mr Henry D. GABRIEL
DeVan Daggett Professor of Law
Loyola University
School of Law
526 Pine Street
New Orleans, LA 70118 (United States of America)
Tel.: (+1 504) 861-5667
Fax: (+1 504) 861 5894
e-mail: gabriel@loyno.edu
- Mr Ian GOVEY
Deputy-Secretary
Civil Justice and Legal Services
Attorney-General's Department
National Circuit
Barton, A.C.T. 2611 (Australia)
Tel.: (+61 2) 6288 0580 (home)
Tel.: (+61 2) 6250 6012 (office)
e-mail: ian.govey@ag.gov.au
- Mr Arthur Severijn HARTKAMP
former Procureur-Général at the Supreme Court of The Netherlands;
Professor of Private Law
Alexander Gogelweg 21
2517 JD Den Haag (The Netherlands)
Tel. (home): (+31 70) 355 2540
e-mail: a.hartkamp@hetnet.nl
- Mr Gerard HOGAN
Fellow, Trinity College
19 Charleville Road
Rathmines
Dublin 6 (Ireland)
Tel.: (+353 1) 496 3744
Fax: (+353 1) 497 9074
e-mail: ghkq@eircom.net
hogang@tcd.ie
ghogan@lawlibrary.ie

- Mr Anthony INGLESE
Solicitor and Director-General
Legal Services
Department of Trade and Industry
10 Victoria St.
LONDON
SW1H 0NN (United Kingdom)
Fax: (+44 207) 215 3376
e-mail: Anthony.inglese@dti.gsi.gov.uk
- Mr Alexander S. KOMAROV
Professor of Law
Head of Private Law Department
Russian Academy of Foreign Trade
Pudovkin Str. 4A
Moscow 119 285 (Russian Federation)
Tel.: (+7 495) 688 8720 (home)
Fax: (+7 495) 688 8720 (home) / 929 0153
e-mail: komarovas@mtu-net.ru
ask1949@mail.ru
- Mr Byung-Hwa LYOU
President and Professor of Law
TLBU Graduate School of Law in Seoul
300, Naeyu-dong
Koyang-si, Kyunggi-do
412-751 Seoul (Repubblica di Corea)
Tel.: (+82 31) 960 1001
Fax: (+82 31) 963 1114
e-mail: lyou@tlbu.ac.kr
- Mr Didier OPERTTI BADAN (Prof. Dr)
Secretary-General of the
Asociación Latinoamericana de Integración (Aladi)
Cebollatí 1461
11200 Montevideo (Uruguay)
Tel.: (+59 82) 410 3363 (office)
Tel.: (+59 82) 711 7790 (home)
Fax: (+59 82) 418 4566
e-mail: dopertti@aladi.org
Professor of Private International Law
- M. Jorgé SÁNCHEZ CORDERO
Director of the Mexican Center of Uniform Law
Professeur et notaire public
Arquimedes 36
Polanco
11560 Mexico City (Mexico)
Tel.: (+52 55) 5281 2108
Fax: (+52 55) 5281 0337
e-mail: jorgeas@mx.inter.net
notario@notaria153.com.mx

- Mr Stanislaw SOLTYSINSKI (Prof.)
Professor of Law, A. Mickiewicz University, Poznan
Soltysinski Kawecki & Szlezak
Legal Adviser Company
Ul. Wawelska 15 B
Warsaw 02-034 (Poland)
Tel.: (+48 22) 608 7001
Fax: (+48 22) 608 7070
e-mail : stanislaw.soltysinski@sklegal.pl
- Mr Hiroo SONO
Counsellor
Civil Affairs Bureau
Ministry of Justice
1-1-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8977 (Japan)
Tel.: (+81 3) 3592 7114
Fax: (+81 3) 3592 7039
e-mail: hiroo.sono@nifty.com
representing Mr Kiyoshi HOSOKAWA
- M. Bruno STURLESE
Directeur des Affaires européennes et
internationales
Ministère de la Justice
13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01 (France)
Tel.: (+33 1) 4486 1440
Fax: (+33 1) 4486 1441
e-mail: Bruno.Sturlese@justice.gouv.fr
- Mme Anne-Marie TRAHAN
Juge à la Cour Supérieure du Québec
Palais de Justice
1, rue Notre Dame est, bureau 15-45
Montréal (Canada H2Y 1B6)
Tel.: (+1 514) 393 2193
Fax: (+1 514) 393 2773
e-mail: amtrahan@judex.qc.ca
- M. Evelio VERDERA y TUELLS
Professeur émérite des Universités
Complutense-San Pablo-CEV de Madrid
Almagro 46, 2° B
28010 Madrid (Espagne)
Tel.: (+34 91) 308 2509 / 319 3722
Fax: (+34 91) 308 3412
e-mail : verdera@evelio.e.telefonica.net
- M. Ioannis VOULGARIS
Professeur émérite de droit international privé et
de droit comparé
Faculté de droit
Université "Démokritos" de Thrace
Spefsippu Str. 45
10676 Athènes (Grèce)
Tel.: (+30 210) 721 4765

Fax: (+30 210) 725 1264
e-mail : jvoulga@law.duth.gr

M. Pierre WIDMER

Professeur émérite
Ancien Directeur
Institut suisse de droit comparé
Egelbergstrasse 40
3006 Berne (Suisse)
Tel. (privé) : (+41 31) 351 4448
Tel. (office) : (+41 21) 692 4965/11
Fax: (+41 21) 692 4949
e-mail: Pierre.Widmer@gmx.net
pierrewi@bluewin.ch

OBSERVERS:

Sir Roy GOODE

Emeritus Professor of Law
University of Oxford
Honorary member of the Council and
President of the Uniform Law Foundation /
*Membre honoraire du Conseil et Président de la
Fondation de droit uniforme*
e-mail: roy.goode@st-johns.oxford.ac.uk

Ms Sally MOSS

Head
Legislation and International Policy Unit
Department of Trade and Industry
1 Victoria St.
LONDON
SW1H 0NN (United Kingdom)
Tel.: (+44 207) 215 3006
Fax: + (44 207) 215 3376
e-mail: sally.moss@dti.gsi.gov.uk

Mr Jernej SEKOLEC

Secretary
UNCITRAL / *CNUDCI*
Vienna International Centre
Box 500
A-1400 VIENNA (Austria)
Tel.: (+43 1) 26060 4060
Fax: (+43 1) 26060 5813
e-mail: uncitral@uncitral.org

Mr Gabriel VALDÉS SUBERCASEAUX

Ambassador of Chile in Italy
President of the General Assembly / *Président de
l'Assemblée Générale*

Mr Kent VACHON

Counsellor
Embassy of Canada in Italy
Chairman of the Finance Committee / *Président
de la Commission des Finances*

Mr Hans VAN LOON

Secretary-General
Hague Conference on Private International Law /
Conférence de La Haye de droit international privé

UNIDROIT

Mr Herbert KRONKE

Secretary-General / *Secrétaire Général*

Mr Martin STANFORD

Deputy Secretary-General / *Secrétaire
Général Adjoint*

Ms Alessandra ZANOBETTI

Deputy Secretary-General / *Secrétaire
Général Adjoint*

Mr Michael Joachim BONELL

Consultant

Ms Frédérique MESTRE

Senior Officer / *Chargée de recherches*

Ms Lena PETERS

Senior Officer / *Chargée de recherches*

Ms Marina SCHNEIDER

Senior Officer / *Chargée de recherches*

Ms Paula HOWARTH

Senior-drafter / *Traductrice-rédactrice*

Mr John ATWOOD

Senior Officer / *Chargé de recherches*

Ms Bettina MAXION

Assistant librarian / *Assistante bibliothécaire*

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour (C.D. (86) 1)
2. Nomination des premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction (C.D. (86) 3)
3. Rapport annuel 2006 par le Secrétaire Général (C.D. (86) 2) et rapport du Président de la Fondation de droit uniforme
4. Mise en œuvre du Plan stratégique (C.D. (86) 4)
5. Préparation du budget provisoire de l'année financière 2008 (C.D. (86) 5)
6. Rapport sur les travaux du Comité *ad hoc* sur le Règlement intérieur concernant l'organisation de l'Institut – administration financière - Personnel (C.D. (86) 6)
7. Sélection du successeur du Secrétaire général: procédure et calendrier
8. Garanties internationales portant sur le matériel roulant
 - (a) Protocole de Luxembourg à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire (C.D. (86) 8 a))
 - (b) Mise en œuvre et statut de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique (C.D. (86) 8 b))
 - (c) Avant-projet de Protocole sur les questions spécifiques aux biens spatiaux (C.D. (86) 8 c))
 - (d) Préparation d'un nouveau Protocole portant sur des questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction (C.D. (86) 8 d))
9. Opérations sur les marchés financiers transnationaux et interconnectés
 - (a) Avant-projet de Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés (C.D. (86)9 a))
 - (b) Principes et règles visant à accroître les transactions sur les marchés émergents (C.D. (86)9 b))
10. Les Principes relatifs aux contrats de commerce international (C.D. (86) 10)
11. Loi type sur le *leasing* (C.D. (86) 11)
12. Mise en œuvre et promotion des instruments d'UNIDROIT autres que les instruments relatifs à la Convention du Cap (C.D. (86) 12)
13. Programme de coopération juridique (C.D. (86) 13)

14. Etat de la Bibliothèque (C.D. (86) 14)
15. Uniform Law Review/ *Revue de droit uniforme* et autres publications (C.D. (86) 15)
16. Rapport sur la situation relative aux correspondants de l'Institut (C.D. (86) 16)
17. Propositions pour la nomination des correspondants de l'Institut (C.D. (86) 17)
18. Site d'UNIDROIT sur Internet et bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT (C.D. (86) 18)
19. La base de données sur le droit uniforme (C.D. (86) 19)
20. Responsabilité pour les services fournis par des satellites (C.D. (86) 20)
21. Date et lieu de la 87^{ème} session du Conseil de Direction (C.D. (86) 21)
22. Divers.

ANNEXE III

Compte rendu de la réunion du Sous-comité sur l'adhésion éventuelle de la Commission européenne au Statut d'UNIDROIT

discussion sur le point n. 4 de l'ordre du Jour : Mise en oeuvre et mise à jour du Plan stratégique (relations avec la Communauté européenne)

lundi 16 avril 2007, 15h.00

Participants : M. Boggiano, M. Bollweg, M. Elmer, Mme Moss, M. Opertti, M. Jorge Sanchez Cordero, M. Widmer (Président); **Observateurs**: M. Wallace, M. Van Loon, M. Sekolec; **Secrétariat d'UNIDROIT**: Mme Mestre

En ce qui concerne la procédure, le Sous-comité a noté que la discussion à laquelle il procédait avait un caractère informel et tout à fait préliminaire à une procédure éventuelle de consultation à conduire au sein de l'Assemblée Générale au cas où une demande formelle d'adhésion, ou de demande d'engager des négociations dans ce but, était formée par la Communauté.

Au cours de la discussion différentes observations ont été formulées:

- les modalités d'adhésion de la Communauté à la Conférence de La Haye constituaient certainement une référence importante mais les domaines d'activité différents appelleraient peut-être des solutions différentes; en particulier, le recoupement des compétences en dans le domaine du droit matériel était peut-être moins évident qu'il ne l'était pour les questions de droit international privé dont un nombre important relevaient de compétences exclusives en vertu du Traité d'Amsterdam; cependant il y avait déjà un certain nombre de questions où de tels recouvrements existaient, et il serait justifié d'examiner de façon plus précise ces questions, eu égard aussi aux effets potentiels de la législation communautaire dans des pays non membres de l'Union (effets "externes");

- que les implications (et les avantages éventuels) d'une adhésion de la Communauté européenne à UNIDROIT devraient être analysées sous différents points de vue: UNIDROIT (et la Communauté), mais aussi les Etats membres de l'Union (en ce qui concerne notamment les prises de décisions et les votes) mais aussi – bien entendu – les Etats non membres de l'Union, compte tenu des nouveaux équilibres qu'une adhésion produirait (alors que la région européenne était déjà surreprésentée au sein des Etats membres d'UNIDROIT)

- en ce qui concerne le principe de l'adhésion des organisations régionales aux organisations universelles, la question a été posée de l'opportunité de prendre l'Union européenne comme modèle, compte tenu de la spécificité des différentes organisations d'intégration, et des méthodes particulières d'harmonisation juridique (ainsi par exemple le rapprochement des droits au sein de conférences de droit uniforme et non pas par transfert de compétences des Etats membres). La diversité des cultures juridiques et l'importance d'éviter tout risque de discrimination suggérait d'intégrer – le moment venu – d'autres organisations régionales dans le processus de consultation;

- que l'on devrait examiner si l'adhésion de la Communauté européenne à UNIDROIT n'aurait pas pour effet d'enlever de la souplesse dans le processus d'élaboration des textes, notamment au sein des comités d'étude, et d'une façon générale de modifier les méthodes de travail;

- qu'une collaboration existait déjà entre le Secrétariat d'UNIDROIT et la Commission européenne et que des procédures adéquates pour régler les recoupements de compétences avaient été assurées au cas par cas durant l'élaboration d'instruments spécifiques. La question était donc de savoir si une participation institutionnelle de la Communauté européenne était nécessaire. La possibilité d'une participation de la Communauté en qualité d'observateur a été évoquée.

Le Sous-comité a conclu qu'en vue de la prochaine session du Conseil, de façon préliminaire, le Secrétariat d'UNIDROIT, en coopération avec la Commission européenne et le pays assurant la présidence de l'Union, ainsi que le Président de l'Assemblée Générale, pourrait établir une liste de domaines ou de sujets concernant lesquels des problèmes de compétence se posent entre UNIDROIT et l'Union européenne.

ANNEXE IV

**Compte rendu de la réunion du *Sous-comité sur les Bourses*
du Conseil de Direction**

Mardi 17 avril 2007, 17.00 h

Le Sous-comité sur les bourses était composé de M. Gabriel, M. Komarov, M. Lyou, M. Verdera y Tuells, M. Widmer ainsi que de M. Kronke, et Mme Mestre du Secrétariat. Monsieur Widmer a présidé la réunion.

Les documents soumis à l'attention du sous-comité en complément du document du Conseil (C.D. (86) 13) étaient:

- Le compte rendu d'exécution du Programme en 2006: Etude LXV – Bourses exéc. 18 Rév.;
- Le tableau mis à jour de l'état des financements pour les exercices 2006 et 2007;
- les travaux, conclusions et rapports de recherches des bénéficiaires du programme entre janvier 2006 et avril 2007 (disponibles pour consultation);
- les candidatures parvenues au Secrétariat pour l'exercice 2007-2008 (disponibles pour consultation).

Comme à l'accoutumée, le Sous-comité a rappelé le rôle important du Programme de bourses non seulement dans le contexte de la coopération juridique mais aussi pour la promotion d'UNIDROIT et de ses travaux.

En ce qui concerne les financements, le Sous-comité a pris note avec satisfaction de l'augmentation des moyens financiers du Programme en 2007. Il a en particulier noté avec gratitude le soutien renouvelé du Gouvernement de la République de Corée, et a tenu particulièrement à remercier le Gouvernement espagnol dont la participation pour la première fois au Programme en 2006 avait permis l'attribution de quatre bourses. Il a aussi noté que le soutien offert généreusement par le Secrétaire Général permettant la prise en charge d'une bourse, ainsi que la contribution des membres du Conseil de Direction à sa réunion de 2006 (pour une bourse également, qui avait été allouée à M. He Yi de l'Université de Wuhan) compensaient en quelque sorte la réduction de l'allocation du Budget général de l'Institut (au Chapitre XI) qui avait été réduite à € 10.000 en 2007 (soit une part de 0,55% au lieu de 1% prévu lors de la création de ce poste budgétaire). Enfin, il a exprimé des remerciements à la *UK Foundation for Uniform Law*, qui avait également offert une contribution généreuse qui permettrait de financer une bourse de quatre mois.

Le Sous-comité recommande aux membres du Conseil de Direction de bien vouloir renouveler l'apport personnel de 150 euros par personne de façon à constituer une bourse offerte par les membres du Conseil en 2007.

Quant aux candidatures qui étaient parvenues au Secrétariat concernant l'exercice à venir, le Sous-comité a noté le nombre élevé de demandes (33 de 22 pays), dont certaines étaient déjà assorties de financements partiels. Il est convenu de donner mandat au Secrétaire Général pour déterminer l'ordre de priorité des candidats sur la base des critères généralement appliqués

(à savoir: les conditions posées par les donateurs, les critères généraux établis par le Sous-comité sur les bourses en avril 1999 – voir ci-dessous –, les objectifs “stratégiques” de resserrement des liens avec certains Etats membres – ou de futurs Etats membres potentiels). Le Sous-comité a en particulier entériné les propositions du Secrétariat concernant l’allocation de deux bourses particulières, à savoir la bourse du Conseil de Direction, et la bourse de la *UK Foundation for Uniform Law*.

[Critères généraux établis par le Sous-comité sur les bourses en avril 1999:

- a) préférence aux candidats conduisant des recherches sur les sujets qui font l'objet des activités d'UNIDROIT (réalisations passées, sujets du programme de travail actuel, droit privé au sens plus large);
- b) préférence aux candidats de niveau de troisième cycle d'études ("graduate" ou "post-graduate");
- c) objectif de réaliser la plus large distribution géographique quant aux pays de provenance des bénéficiaires;
- d) préférence aux candidats dont le projet de recherches obtiendra les plus larges applications pratiques;
- e) préférence aux candidats dont les connaissances linguistiques leur permettront de tirer le meilleur profit du matériel bibliographique disponible à la bibliothèque.]